

Service destinataire



@ internet-DGFIP



**6672-SD**  
(06-2016)  
**15569\*01**

## TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

### EXONÉRATION POUR LES INSTALLATIONS ET BÂTIMENTS AFFECTÉS À LA PRODUCTION DE BIOGAZ, D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR PAR LA MÉTHANISATION AGRICOLE

(Article 1382 14° du Code Général des Impôts)

Le **14° de l'article 1382 du CGI** exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties les installations et bâtiments de toute nature affectés à la production de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, réalisée dans les conditions fixées à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Sont concernés les installations et bâtiments dont cette production est réalisée par un ou plusieurs exploitants agricoles et provient pour au moins 50 % de matières premières issues d'exploitations agricoles.

Il s'agit notamment des bâtiments techniques abritant les installations de production de biogaz, d'électricité et de chaleur ; des bâtiments et fosses utilisés pour le stockage des « intrants » (déchets organiques) en amont du processus de production ; des bâtiments et fosses utilisés pour le stockage du « digestat » (résidu de la méthanisation) en aval du processus de production ou des unités d'injection dans le réseau de gaz naturel.

Cette déclaration doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année à compter de laquelle l'exonération est applicable auprès du centre des impôts foncier territorialement compétent.

#### 1. SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ

Département : .....

Commune : .....

Numéro de voirie : .....

Rue - lieu-dit : .....

*Réservé à l'administration*

□□□□

□□□□□□

□□□□□□

#### 2. DÉSIGNATION DU REDEVABLE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Nom ou Dénomination sociale (en majuscules) : .....

.....

Adresse : n° ..... Voie : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Nature du droit réel exercé : .....

(ex : propriétaire, indivisaire, usufruitier, emphytéote...)

*Réservé à l'administration*

□□□□□□

□□□

► Remplissez l'annexe (rubrique n°3), numérotez et indiquez le nombre d'intercalaires : |\_|\_|

J'atteste remplir l'ensemble des conditions d'exonération prévues par l'article 1382 14° du Code Général des Impôts.

► **Datez et signez** : Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

Désignation du mandataire <sup>(1)</sup> : .....

Votre n° de téléphone : .....

Votre adresse électronique : .....@.....

À..... le ...../...../.....

**Signature** <sup>(1)</sup> :

*Le formulaire doit être renvoyé au centre des impôts foncier territorialement compétent.*

(1) Lorsque la déclaration est souscrite par une **personne mandatée** par le propriétaire, le signataire mentionnera ci-dessus ses nom, qualité et adresse.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du Centre des impôts foncier.

